L'ABEILLE.

Imprimée par J. Marck, Delaye & Dugleux.

NOUVELLE-ORLEANS :
MERCREDI (MATIN) 14 AVRIL 1830.

INTERIEUR.

Nouvelle-Orléans, 14 Avril.

Le *Bélisaire* arrivé hier soir, venant du Havre, d'où il est parti le 1er. Mars, nous a apporté des journaux de Paris jusqu'à la date du 27 Février. A la veille de l'ouverture des chambres (qui devait avoir lieu le 2 Mars), on attendait avec une vive impatience cet événement. L'expédition contre Alger sera de 30 mille hommes ; le ministère s'occupe de l'organisation du personnel de cette armée. Le commandement en chef de l'escadre est confié à M. l'amiral Duperré, et la charge de chef d'état-major à M. l'amiral Mallet. Pour l'armée de terre, il était question de M. le comte Guilleminot et du duc de Raguse ; le ministère ne s'était encore décidé ni pour l'un ni pour l'autre.

La question des indemnités réclamées par le commerce américain, paraît avoir été décidée en notre faveur ; le *Constitutionnel* du 23 Février, dit : "Que ne ferait-pas M. de Polignac pour l'étranger ? S'il gâte un peu nos affaires au dehors, au moins est il ministre de l'étranger. *Trente millions en bonnes espèces ou en coupons valant espèces, sont donnés aux Etats Unis par les largesses de nos ministres.* On prend sans compter. Qu'importe ? le budget suffit à tout."—Avouons, quelque profit qui doive en résulter pour nous, que cette indemnité a été accordée un peu légèrement.

—Pour les nouvelles commerciales, voyez la partie anglaise.

S'il faut en juger par les journaux de la date la plus récente apportés par le *Sarah-Sheafe*, la traversée de ce navire a dû être plus longue que nous ne l'avions crû d'abord d'après les rapports qu'on nous avait faits; les dernières dates de Paris, par ce navire, sont du 15 Février. *Le Gratitude* a apporté des journaux du Havre du 22 ; nous devons à l'obligeance d'une maison de commerce, le *Journal du Havre*, de cette dernière date. Nous en donnons plus bas des extraits ; mais nous n'y avons rien remarqué de bien important.

—Le courrier d'hier nous a apporté les journaux de New York et de Philadelphie jusqu'au 25 Mars ; ils ne contiennent pas de nouvelles d'Europe plus récentes que celles reçues par l'arrivée du *New York*, dont nous avons déjà parlé il y a deux jours.

—*La Gazette* de Pensacola du 3 Avril, dit qu'on a appris dans cette ville que deux compagnies des troupes des Etats U. avaient reçu l'ordre de se rendre de la baie de Tampa au fort Michel : (Alabama) les dispositions hostiles manifestées par les Indiens de ce voisinage, ajoute cette feuille, ont probablement rendu nécessaire de renforcer ce poste.

EXTERIEUR.

FRANCE.

Paris, 27 Février.

BULLETIN POLITIQUE.

Quoi qu'en dise la *Gazette de France* les renseignements que nous avons donnés ce matin sur la composition de l'armée d'Alger sont très authentiques ; aujourd'hui, il est vrai qu'on commence à évoquer en doute la nomination de M. de Bourmont au commandement en chef de cette expédition, ou plutôt qu'on veut revenir sur le choix d'abord arrêté.

Il est probable qu'on aura fait ventir les inconvénients qu'il pouvait y avoir dans une campagne que n'est pas sans difficultés et qui exige un général en chef expérimenté et surtout en possession de la confiance de l'armée.

Le duc de Raguse a vivement désiré ce commandement, mais on doute encore qu'il l'obtienne. Il est question maintenant du général Guilleminot ; ce qu'il y a de certain, c'est qu'un congé lui a été envoyé et qu'il est incessamment attendu. Le choix de cet officier général fait croire à beaucoup de personnes, que l'expédition projetée, quant à présent, contre Alger, pourrait bien avoir éventuellement une autre destination.

M. de Polignac, pour consoler M. de Bourmont de cet échec, lui a fait entendre que sa nomination au poste de général en chef aurait eu l'air d'une concession aux chambres législatives et aux révolutionnaires, et qu'il n'obtiendrait pas moins de gloire à vaincre les députés factieux qu'à triompher des pirates algériens.

On avait ce matin répandu le bruit que le cordon bleu avait été décerné à M. de Bourmont, comme premier dédommagement ; mais il n'est point compris dans la promotion que le ministère publie ce soir dans sa feuille officielle.

—Un bruit courait à Smyrne, le 6 Janv. que les Russes avaient de nouveau occupé Adrianople.

—Le vaisseau de ligne espagnol *le Hero* vient de mettre à la voile du Ferrol pour se rendre à Cadix, il a à bord 218 soldats d'infanterie destinés pour les îles Philippines.

—On assure que les compagnies du train d'artillerie, en garnison à La Fère et à Douai, ont reçu l'ordre de se tenir prêtes à partir pour Toulon : elles feraient partie de l'expédition d'Alger.

—Le 10e. régiment de chasseurs à cheval quittera Lyon le 8 mars pour aller à Bagnoles ; il sera remplacé par le 14e. de même arme, qui tient garnison à Moulins, où le 3e., qui est maintenant à Limoges, viendra à sa place.

—Il paraît que les approvisionnements pour le service du pansement, etc., sont dans la supposition d'une expédition de 30,000 hommes de troupes de débarquement.

Nous croyons pouvoir affirmer que le régiment du génie en garnison à Metz, fournira 4 compagnies pour l'expédition d'Alger ; chacune de ses compagnies sera portée au complet de 250 hommes. Le général du génie Valazé, désigné pour commander cette armée pendant l'expédition, arrivera samedi dans nos murs.—*Courrier de la Moselle.*

—Le 9me. régiment d'infanterie légère, qui vient d'être désigné pour faire partie de l'expédition d'Alger, est en garnison à Bourges.

—La 4me. compagnie d'ouvriers d'artillerie, employé à l'arsenal de Toulouse, a reçu l'ordre de se tenir prête à partir pour Toulon.

—Six batteries d'artillerie des régimens en garnison à Strasbourg, ont aussi reçu l'ordre de s'organiser sur le pied de guerre et de se tenir prêtes à partir pour l'expédition.

—Il paraît certain que le gouvernement a adressé une circulaire aux chefs des administrations départementales, afin qu'ils ne présentent pour candidats aux diverses places et fonctions administratives ou municipales, aucun des citoyens qui auraient signé l'acte d'association pour le refus du paiement de l'impôt illégal.—*Propagateur du Pas-de-Calais.*

—La Gazette de Corfou fait connaître que le frère du sir Gordon, ambassadeur anglais à Constantinople, a quitté Corfou sur un bâtiment à vapeur ionien, pour se rendre en toute hâte à Patras, où il porte des dépêches très pressées. Le même journal annonce l'évacuation totale de la Morée par les troupes françaises, et l'augmentation journalière des forces maritimes anglaises.

Havre, 22 Février.

Si tous les journaux de l'opposition se mettaient à publier à la fois qu'il faut un gouvernement républicain à la France, nous trouverions très-naturel que le pouvoir justement alarmé d'un ensemble d'intimidation qui prouverait un parti arrêté, prît des mesures contre les perturbateurs de l'ordre établi. Là alors il aurait reconnu le péril ou la demeure, et il aurait dû voir dans tous ces journaux ou une puissance faite pour pervertir l'opinion publique, ou une dangereuse expression de cette opinion.

Mais si au lieu de tous ces journaux, vous supposez qu'il n'y en ait qu'un seul qui soit d'avis que l'on substitue des consuls révocables, à la dynastie de 70 rois, quel mal croyez-vous que l'expression d'une pareille opinion qui sera regardée comme insensée, puisse causer à l'état ! En quoi cette folie compromettra-t-elle la sécurité d'une nation constituée selon la volonté générale ? Un parti qui n'existait pas, se formera-t-il en bataillon pour aller saccager les Tuileries et arborer les couleurs tricolores sur l'hôtel de ville, parce qu'il aura plu à un journaliste d'accorder la préférence aux sénatus-consultes de 1799 sur la Charte constitutionnelle ? Non, quelque sensation que puisse causer un écrit, aujourd'hui que tout le monde lit, on ne peut pas croire qu'un journal puisse produire ce qui ne doit pas exister. Je défierais bien même à tous les publicistes de l'Europe, réunis pour le même objet, de prouver à dix mille personnes en France, qu'un gouvernement purement démocratique nous convient mieux que celui que nous avons : la république est aujourd'hui une théorie usée, une idée mise au rebut. On en a éprouvé les bienfaits, les dangers et l'instabilité ; sa cause est perdue, et il est impossible de faire revivre ce qui a déjà été mis en question et jugé par l'expérience de tout un peuple.

Or nous le demandons ; si l'on peut regarder comme une tentative sans danger l'inconséquence d'un écrivain qui appellerait de ses vœux un ordre de choses subversif de ce qui existe, comment parviendra-t-on à prouver que celui qui avertit le souverain qu'il règne à telles et telles conditions, attaque *le droit que le roi tient de sa naissance !* Est-il donc si facile de croire d'attaquer la légitimité, pour se montrer si sévère à l'égard de ceux qui laissent échapper sous une plume jeune et ambitieuse, des mots inconséquens ? Quoi, d'un côté vous laissez dire impunément chaque jour à des pamphlétaires effrénés, qu'il faut supprimer la Charte et diviser les masses à coups de canon, et vous ne voulez pas qu'on dise que le *Roi règne, mais qu'il ne gouverne pas seul !* Entendez vous de grâce avec vous-même, et montrez vous plus conséquents dans vos attaques, si vous voulez conserver quelque importance à votre semblant de justice. Comment avez-vous pu lire dans l'article que vous incriminez, *une provocation* comme vous le dites dans votre accusation, à *commettre le crime d'attentat contre la vie ou la personne du Roi !* Songez bien, avant de poursuivre le *Globe*, qu'il y a des imputations qui, quelque absurdes qu'elles soient, tombent d'elles mêmes avant d'être parvenues au pied des tribunaux, et que votre citation contient des imputations de ce genre.

Mais un seul journal n'a pas suffi à la susceptibilité du ministère public : Le *National* vient aussi d'être incriminé. Il faut remarquer que ces attaques géminées viennent d'être dirigées sur deux nouvelles feuilles politiques auxquelles il est plus aisé de nuire en les frappant dans leurs jeunes racines, que si on ne les attaquait qu'après leur avoir laissé prendre pied. Nous verrons si la magistrature entrera dans les vues du pouvoir, en confirmant, par la solennité d'un jugement, les préventions étrangères du ministère public.

Il est, nous le savons, une séparation encore vague entre la liberté d'écrire et la licence de la presse. Approcher trop de la limite qui sépare le droit de l'abus, c'est s'exposer à se rendre répréhensible. Le rédacteur du *Globe* a pu méconnaître peut-être, en se laissant aller à des considérations délicates, la prudence avec laquelle on doit approcher du but après lequel il est un abyme. Mais il résultera encore plus de dangers de l'affaire qu'on lui intente, que de la tolérance qu'on lui aurait accordée. Si, dès les premiers pas que ce journal a voulu faire dans l'arène des publications quotidiennes, il a prétendu se distinguer par la hardiesse de ses idées, il serait difficile de l'excuser, parce qu'on doit condamner aujourd'hui quiconque ne se montre offensif que par spéculation. Mais il n'est pas probable que des écrivains qui n'avaient d'autre moyen de se distinguer, qu'en se faisant inaugurer sur la sellette, aient choisi justement, pour attirer les regards, un expédient décrié même par les partisans les moins cachés du scandale et des émotions des procès. Les rédacteurs du *Globe* savaient depuis longtems que le talent que le public aime à reconnaître, n'est plus dans les phrases ni dans l'audace, mais bien dans la réserve et les convenances constitutionnelles.

—*Le Drapeau blanc*, dont l'aménité est assez connue des personnes qui se permettent de le lire dans les jours de carnaval, contient l'article suivant :

"Un journal de la *gauche* cherche à démontrer que ce ne sera point le vice-amiral d'Augier qui sera chargé de l'expédition d'Alger, et ajoute que cet habile marin sera *plus utile au ministère en restant à la chambre des députés qu'en se rendant à l'armée de Toulon.* Cette assertion ne peut être qu'honorable pour M. l'amiral d'Augier, et prouve que ce n'est pas sur les côtes d'Afrique que le gouvernement du Roi aura à combattre et à pulvériser les *pirates* et les *forbans.*"

Ce n'est pas à démontrer que ce n'est pas M. d'Augier que l'on chargerait de l'expédition d'Alger, que nous nous serions appliqués, si nous avions été à la place du journal de la *gauche*, dont parle très-gauchement le *Drapeau blanc.* Mais c'est à prouver que l'on ne doit pas choisir M. d'Augier que nous nous serions appliqués. Cet officier général dont personne ne peut contester le mérite, a presque toujours été employé dans les postes sédentaires qui ont plutôt exercé ses connaissances administratives que ses talens comme marin ; et ce n'est qu'un homme qui vient de quitter la mer, qu'il faut envoyer à la mer. Les qualités qui doivent déterminer le choix d'un amiral pour une expédition importante, ne se trouvent pas toujours sur les bancs ministériels de la chambre ; mais c'est dans les noms des généraux qui se placèrent par leur dévouement à la tête de nos armées navales, que la prudence doit chercher un amiral, quand il s'agit d'une tentative, dont le succès intéresse au plus haut point notre caractère national ; et nous sommes portés à croire que M. d'Augier lui-même ne penserait pas autrement que nous, s'il était appelé à donner son avis sur le choix de l'officier général qui doit être appelé à commander notre escadre.

Paris, 21 Février.

ESTAFETTE.

Correspondance particulière du Jour. du Havre.
Questions soulevées par les journaux du Ministère.

Décidément nous touchons à l'ouverture d'une session mémorable ; on le sent à l'agitation qui règne partout. Les plus graves questions sont soulevées et débattues avec une rare opiniâtreté. Des salons elles passent dans les journaux, d'où elles pénétreront dans la chambre des députés.

On se figure emphatiquement à Paris que les départemens ne font que suivre l'impulsion donnée par la capitale, et qu'à celle-ci appartient l'honneur de s'occuper la première de tout ce qui intéresse la nation ; comme si Paris n'était pas l'écho de la province ; comme si les opinions qui s'y répandent n'étaient pas l'expression unique des sentimens collectifs de la France ! Croit-on que lorsque *la Gazette* s'est portée à l'incrimination de nos institutions, qu'elle s'est écriée *plus de concessions ;* qu'elle a prêché *le coup d'état*, qu'elle a méconnu le principe de l'intervention armée, qu'elle a proclamé le gouvernement de la minorité, les départemens aient attendu les journaux de Paris pour juger ses intentions et son but ? Croit-on qu'ils n'ont pas compris que jamais nos garanties nationales ne furent exposées à un aussi grand danger ? Non certainement ; et ils ont devancé par leurs vœux la lutte généreuse que soutiennent les journaux de l'opposition. Les premiers ils ont formé des associations pour le refus de l'impôt illégalement exigé. Si cette lutte, devenue plus grave, a imprudemment embrassé la question vitale de notre état politique, à qui la faute ? N'est-elle pas tout entière à ceux qui les ont soulevées par d'imprudentes attaques ? La *Gazette*, organe avoué du ministère, dit de la Charte et le pouvoir constituant, dans ses démêlés avec ses audacieuses assertions. Elle fait appel au pouvoir constituant du prince pour dissoudre la constitution de l'état, elle se voit récompensée par les faveurs dont on honore ses adeptes ; et M. Dudon est nommé président d'un collége électoral ! Doit-on s'étonner que tandis qu'elle cherche à entraîner ses ennemis hors de la constitution, ceux-ci, qui ne veulent point en sortir, discutent les questions qu'elle a posées ? Le GLOBE et le NATIONAL sont saisis ; le premier pour son article du 15, le second pour son article du 18. On ne trouve point de lois assez sévères pour eux ; on va même jusqu'à demander contre le premier l'application d'articles du code pénal qui prononcent *la mort* ou le bannissement. Que veut dire cette étonnante rigueur ? La plume d'un écrivain commettrait elle un *attentat*, une colonne de journal est elle un *complot* selon les articles 86 et 87 du code ? Et cependant n'est-ce point encore la *Gazette* qui, dans cette affaire, a joué le rôle odieux d'agent provocateur, en rappelant les lois sur la presse, en niant la perpétuité de la Charte, en jetant à la discussion les questions fondamentales de notre ordre social ?

Que peut il résulter de pareils procès ? Nous ne parlons pas de la condamnation des journalistes : on la conçoit. Mais croit on que l'opinion publique n'intervendra pas ? Peut être a-t-on pensé que le besoin de désavouer des doctrines, que nous ne devons pas qualifier, amènerait la Chambre à une obéissance passive, à une adresse chargée de protestations de fidélité. Mais que peut faire un procès sur l'opinion de la Chambre ? N'est-elle pas essentiellement fidèle à la Charte, condition de son existence ? et, si elle se respecte, qu'a-t-elle besoin de flatter un pouvoir qui s'égare. En vain on voudrait la placer entre une aveugle soumission aux volontés d'un ministère qui voudrait se survivre et l'accusation d'avoir adopté les doctrines incriminées. Si, comme l'a dit Me. de Serres, les majorités ont toujours été saines, la majorité saura reconnaître le piége, et se maintenir dans la limite de son mandat, en demandant avec calme l'exécution pleine et entière de la Charte.

Sans doute les ennemis de nos libertés publiques réserveront le double procès du *National* et du *Globe* pour l'époque de l'adresse ; ils diront aux faibles de la Chambre qu'une plainte, une protestation de moins dans l'adresse, un vote contre le budget, une expression dure pour le ministère, c'est comme un article du *Globe* ou du *National.* Malheur à nos institutions, si ce reproche trouve des ames timorées. Heureusement la plupart des députés qui sont arrivés ici sont convaincus qu'il vaut mieux se laisser taxer d'exagération, que de céder à ces insinuations perfides.

Cependant le procès de nos institutions n'est point encore gagné. Les préventions de la cour, et les tergiversations des centres de la Chambre peuvent compromettre à les compromettre. Tout le monde n'est pas comme M. Donatien de Sesmaisons qui, ministériel de position, reste homme de conscience lorsqu'il s'agit de l'élection de M. Dudon, et proclame qu'il ne croit pas pouvoir voter pour lui.

Voilà la situation des choses. Elle occupe en ce moment tous les salons de Paris. On y commente les journaux saisis ; et, ce qui est facile à croire, la conclusion générale est que toutes ces questions si graves, si épineuses, ont été discutées avec intention par les journaux du ministère. On se dit encore que la susceptibilité de certaines gens s'accommoderait bien des questions de révolutions faites par usurpation et de roi en roi, parce que là se trouve toujours un servage ; mais qu'elles s'irritent toujours que la nation y soit mêlée, parce qu'ils pensent que sa démission des affaires publiques doit être définitive.

Heureusement la plupart des hommes sensés considèrent ces discussions d'un œil froid, et sont convaincus que dans un état constitutionnel l'équilibre un instant troublé entre les deux immenses plateaux de cette balance, sur l'un desquels pèse l'élément démocratique, tandis que sur l'autre repose le pouvoir royal, doit toujours se rétablir sans peine. Il n'y a, pour cela, qu'à briser les mains téméraires qui, les premières, se sont efforcé de faire pencher la balance d'un côté.

☞ Un grand nombre de votans soutiendra Mr. A. B. ROMAN, comme candidat à la place de Gouverneur de l'Etat de la Louisiane, à l'élection prochaine.

☞ Nous sommes autorisés à annoncer Mr. A. BEAUVAIS comme candidat à la place de Gouverneur à l'élection prochaine.

Nous sommes autorisés à annoncer Mr. D. F. DUITHE comme candidat pour la place de Sénateur du 2d. district.

☞ Un grand nombre d'électeurs se proposent de voter pour Mr. ANTONIO DUCROS comme sénateur pour le 2d. district sénatorial aux élections de Juillet.

Marine.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Expédiés.

Brick William Smith, Liverpool, Lincoln et Green
Brick Raphet, Abbott, Liverpool, A Lockhart et co.
Goel Elizabeth, Eldridge, Mobile, Capit.
Goel Catilina, [illegible] Baltimore, do.
Goel. Primera de [illegible] Phoenix, Havane J Fratts.

Arrivés.

Bateau à vapeur Post Boy, Herriman, de la Passe S. O, ayant mis en remorque le brick Tala pour Philadelphie, et amené au port le navire Bolivar, en 39 jours du Havre, goelette Atlantic de la Havane et une pirogue de la côte—Parti de la Barre-Fumli à 11 a m, à l'ancre en dehors de la Barre navire Essex de Liverpool, à l'ancre en dedans navires Bengal et Wm Donald, de Liverpool—de plus navire Eleanor, Chikla, du Havre, apporté son sac aux lettres.

Navire Bolivar, Welch, du Havre en 39 jours, à L Millaudon, chargement : 80,200 tuiles, 340 chaudières, 1000 dame-jeannes vuides, 20 tonneaux du même vin, 8 bals marchandises, 6 caisses do. 2 alambics, 1 do. do. 1 [illegible], 1 do. à Malgre, 1 [illegible], 5 à Mme. Dupas, 11 à M. Guillemin, 5 à Chabron, 4 à Bertin, 2 à B Courcelle, 37 caisses do. à B Lacoste, 17 à P Verrier, 3 à Lefevre, 5 à Romain, 5 à Ducengé, 6 à A & Boimare, 6 à Duflo, 1 do Rush, 1 do à L Choisne—Passagers MM. Herman, Billieux, V. Montbrun, Gayneau, Carboulez, Cazenave, Ruzer

Brick Baltic, Hoyet, from St. Thomas, avec du bois de Campêche etc a ordre.

Goel. Atlantic, Thomas, Havane, avec un chargement de café et fruits.

Bateau Eliza, Rathbun, de la côte, avec 66 hds sucre a divers.

MEMORANDA.

En charge au Havre le 1er mars pour ce port, navire Gem, partant au plutôt ; bon reçu, le Meridian, dito ; le Philetus, 2 de Mars ; John Hale, 5 dito.

Expédié à New-York pour ce port, brick Elwell et Alfred.

En charge à Marseilles pour ce port, le 3 Fév. brick Neptune, Waters, devant partir sous peu ; brick Congress, Hedge ; South Carolina, Easton, dans 20 jours.

Arrivé d'ici à Philadelphie, brick Sabat.

Goel. Post-Boy, parti d'ici, a été rencontrée le 13 Mars, lat 27, 30, long. 79, 30.

Arrivée à N. York, 25 Mars, goel. Eunice et Wealthy. Pendleton.

Le Méridien, Allaire, devait partir après le Bolivar, pour ce port.

Parti du Havre pour ce port, le Champion.

VENTES A L'ENCAN.

PAR JOS. THEODORE BAUDUC.

BEAUX TERRAINS A VENDRE.

Il sera vendu au Café de la Bourse, le Samedi 1er. Mai prochain.

NEUF TERRAINS situés au faubourg de l'Annonciation, en face des rues Vieille Levée au Marché et Place du Marchés la position avantageuse de ces terrains en raison de leur proximité du fleuve, l'affluence des embarcations qui abordent dans cette partie du faubourg où le débarquage est très bon, et l'accroissement considérable de la population dans ce quartier offrent une très belle perspective aux spéculateurs et autres qui sont invités à ne pas laisser échapper l'occasion de faire une brillante affaire.

Conditions :—8, 16 et 24 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Le plan peut être vu au magasin d'encan de J. T. Bauduc et sera déposé à la Bourse de Hewlett quelques jours avant la vente.

Les actes de vente seront passés aux frais des acquéreurs et par Félix de Armas, not. public.

12 avril.

THEATRE D'ORLEANS.

SECONDE REPRESENTATION DE

Madame Féron.

JEUDI 15 Avril 1830

LA VESTALE,

Grand Opéra en trois actes de l'Académie Royale de musique de Paris, musique de Spontini. Cet ouvrage sera orné de tout son spectacle et de Danses.

Madame FERON, jouera le rôle de JULIA.

A la suite de la marche triomphale de Licinius au premier acte, Mesdemoiselles Adèle et Esther RAVENOT danseront

Un Pas de Deux.

SUIVI DU

Mariage Extravagant,

Vaudeville en un acte, par Mr. Désaugiers.

LE SOUSSIGNÉ donne avis qu'il vient d'être nommé Collecteur de la taxe provenant des licences accordées aux Caboteurs et Pacotilleurs, qu'il commencera à dater du premier Lundi de Mai, à mettre en force la loi de la Législature relative aux Caboteurs et Pacotilleurs, approuvée le seize Mars 1830, et que tous ceux qui trafiquent comme Caboteurs ou Pacotilleurs seront à se procurer une licence sous peine d'être poursuivis et condamnés à payer l'amende voulue par la susdite loi. Il prévient en même tems qu'on pourra le trouver à son bureau de puis neuf heures jusqu'à trois, rue Ste. Anne, No. 68 entre les rues royale et Bourbon.

14 Avril —1 m. OCTAVE LE BLANC.

VENTE PAR LE MARSHAL.

Madame Fox et autres contre Etchberger.

EN vertu de 2 writs de fieri facias à moi adressés par l'hon P Smith, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, Samedi 8 Mai prochain, à midi précis, au café de la Bourse, en singulier des rues St Louis et Chartres, le nègre JOE, saisi dans l'affaire ci-dessus.

8 Avril L. DAUNOY, Marshal.

Le maire, les Aldermen &c. &c. François Bureau.

EN vertu de trois writs de fieri facias, à moi adressés par l'hon G. Préval, juge conseiller de la Cour de Cité, et l'hon. J. Bermudez, juge conseiller, j'exposerai en vente, Mercredi le 6 Mai prochain, à midi, à la Bourse, un NEGRE nommé Fulbert, saisi dans l'affaire ci-dessus.

5 avril. L. DAUNOY—Marshal.

C. Hacket *contre* J. F. Fighe.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. P. Smith, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, Jeudi 22 Avril, à midi, au café de la Bourse, en singulier des rues de Chartres et St. Louis, un Cheval brun et un Dray No. 643—Saisis dans l'affaire ci-dessus.

12 avril. L. DAUNOY—Marshal.

F. Robouin *contre* M. Thérèse A. Saucet et L. Clarion, h. de c. l.

EN vertu d'un *writ* de *fieri facias*, à moi adressé par l'hon. Galien Préval, juge associé de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, samedi 8 Mai prochain, à la Bourse, à midi, l'esclave nommé Belony, saisi dans l'affaire ci-dessus.

7 avril L. DAUNOY, *Marshall.*

8 15 28 10

SONT les numéros tirés dans la Loterie des Natchitoches, Classe No. 7, pour le paiement, ou à renouveller dans la Loterie de l'Eglise Bâton Rouge, Classe No 7.

Gros Lot, $12,000.

Qui sera tirée Mercredi. Billets entiers, $4, Demis 2, Quarts 1. Loterie de l'Eglise Evangélique No. 5,

Gros Lots, $6000, $3000.

Qui seront tirés Samedi prochain. Billets entiers $4, Moitié $2, Quarts $1. S'adresser aux bureaux de

MALCOLM,

13 avril Rue de Chartres, No. 54 ou 86.

POUR CADIX (Passage seulement.)

LE beau brick français [illegible] capitaine [illegible] gement engagé et [illegible] de ce mois. Ce navire [illegible] pour les [illegible] J. FRATTS,

13 avril. Rue St. Anne, No. 97.

REÇU par le navire Andes, venant du Havre, par Mad. Veuve Dupas, au coin des rues de Chartres et Toulouse.

Pâtés de Lièvre truffés, do de Foie gras.
Pâtés de Cailles, do d'Alouettes,
Pâtés de Bécasses, do. de Perdrix,
Poulardes farcies aux Truffes,
Dindes do, Oies do.
Bécasses aux Truffes, Perdrix do.
Crêtes de Coqs do, Lièvres entiers do.
Cuisses d'Oies, Jambons de Bayonne,
Aloses à l'huile, Truites à la Saumon do,
Sardines à l'huile et au beurre.
Fruits conservés, en bouteilles et en boîtes, tels que, Fraises, Abricots, Cérises, Framboises, Pêches, etc.
Liqueurs Superfines.
Fromage de Gruyère, do Pâte-Grasse, do croûte rouge, Saucissons de Lyon, etc. 13 Av.—4

Changement de Domicile.

LES soussignés ont l'honneur d'annoncer respectueusement au public en général, et à leurs amis, qu'ils ont transporté leur atelier rue Bienville, vis-à-vis la poste, où ils tiennent constamment un assortiment de dalles toutes faites et prêtes à être posées, ainsi que tous les autres articles qui composent leur profession.

Les entrepreneurs qui auraient besoin des articles ci-dessus, les trouveront toujours au meilleur compte chez

13 Avril 1—mois DUPIN & LOMBART.